

Doussain, député de la Seine, également du groupe des républicains de gauche.

M. Langeron, directeur de la Sûreté générale ?

L'Agence Havas dit en outre qu'il se pourrait que M. Langeron ait été nommé directeur de la Sûreté générale.

Le Centenaire de la Société Archéologique d'Avènes

Elle s'est employée auprès des groupements de la région à faire connaître dans d'excellentes conditions, sinon à acquérir de ses deniers, tous les documents, souvenirs ou vestiges de l'histoire régionale.

L'AVENIR

La liste serait longue de tous les savants historiens archéologues et érudits qui ont contribué à l'essor de la société avénoise.

LE TRAGIQUE BILAN DE L'ÉRUPTION DU MÉRAPI

Le nombre des victimes s'élève actuellement à sept cents huit villages ont été anéantis.

DES SCÈNES HORRIBLES

D'après des nouvelles informations reçues de Java, l'éruption du MÉRAPI se développe et constitue une des plus grandes catastrophes de l'histoire de Java.

7 MORTS AU COURS D'ACCIDENTS CAUSÉS PAR LE BROUILLARD A LONDRES

Un brouillard épais a régné sur Londres dans la soirée de dimanche et dans la matinée d'hier, provoquant plusieurs accidents.

Il vous le faut ! Offrez-le donc pour les Etrennes

Voyez-le en une page

TRIBUNAL MILITAIRE DE LILLE

Audience du 22 décembre. Désertion et vol. — Le cavalier Jouré, du régiment de spahis, comparait hier devant le tribunal en vertu d'un mandat d'arrêt.

ÉCHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 23 décembre 1930. Noël. — Mercredi 24 décembre. Jour de l'Épiphanie.

Projet de réforme de la loi sur les Assurances Sociales déposé à la Chambre

M. de Lasteyrie, a déposé une proposition de résolution concernant la réforme de la loi des Assurances sociales.

Voici les dispositions de ce projet : 1) L'assurance-vieillesse est entièrement distincte de l'assurance-maladie.

2) L'assurance-vieillesse conserve son caractère obligatoire ; l'assurance-maladie est facultative au gré de l'employé.

3) La précompte sur les salaires est supprimé ; les employeurs et les assurés sont responsables chacun en ce qui concerne le paiement de leurs cotisations.

4) Les cotisations des employeurs et celles des employés sont entièrement distinctes et auront leur affectation séparée.

5) Les cotisations des assurés seront couvertes exclusivement par les cotisations patronales.

6) La gestion des assurances sociales sera confiée aux caisses autonomes de la loi du 30 avril 1930.

7) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

8) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

9) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

10) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

11) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

12) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

13) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

14) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

15) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

16) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

17) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

18) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

19) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

20) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

21) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

22) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

23) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

24) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

25) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

26) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

27) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

28) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

29) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

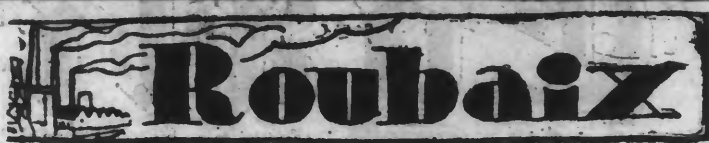
30) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

31) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

32) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

33) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.

34) Les cotisations des assurés seront couvertes par les cotisations patronales.



BUREAUX : 46, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 76, Grande-Rue

LA RENCONTRE JOURNALIÈRE

Le chapitre des collisions d'automobiles continue à s'allonger et devient, certes, très imposant.

Une rencontre eut lieu hier soir, à 10 heures, Grand-Place, à l'angle de la rue du Châtelet.

Il n'y eut aucun accident de personne. Tout se borna à des dégâts matériels de part et d'autre.

M. André, commissaire de police de permanence a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

L'Aliment incomparable

La friandise des petits et des grands

Le Chocolat Delespaul-Gavez

Automobiliste en défaut

La rue du Grand-Chemin est une artère où la circulation très intense règne toute la journée.

Hier, la police a rédigé un double procès-verbal à la charge de M. Albert H... 19 ans, représentant du commerce.

Le lendemain 24, jour de Noël, à 16 h., sera donnée une grande fête de famille.

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

Le programme de Noël sera très varié. On verra d'abord un film « La Grande Passion ».

NOTRE CONCOURS DES GRANDES VEDETTES DU CINÉMA

Réservé exclusivement à nos Lectrices et Lecteurs de la région de ROUBAIX-TOURCOING et villes environnantes

C'est après-demain Jeudi que commence la compétition

Vous avez eu la chance de compter parmi les heureux gagnants du concours des Fruits Préférés qui vient de se terminer.

Mais la chance vous boudait. Elle n'a pas daigné vous favoriser. Qui vous dit que la nouvelle occasion que nous vous offrons, n'aura pas le don de satisfaire vos légitimes espoirs ?

C'est pourquoi gagnants et perdants d'hier, tous voudront participer au CONCOURS DES GRANDES VEDETTES DU CINÉMA.

2.027 prix, d'une valeur totale de plus de CENT MILLE FRANCS, dont 40.850 francs de prix à répartir entre les dix premiers gagnants.

Telles sont les récompenses qui sont offertes ! Il y a de quoi apporter la joie dans de nombreux foyers. Plus de patience à prendre.

C'est après-demain jeudi, jour de NOËL, que commence la compétition. Nous avons publié ces jours derniers le début de la liste des prix dont est doté le CONCOURS DES GRANDES VEDETTES DU CINÉMA.

Pour faciliter, d'autre part, la tâche des concurrents, nous publions aujourd'hui encore et POUR LA TROISIÈME FOIS, LE RÈGLEMENT DU CONCOURS. Voici la suite de la liste des prix :

LA LISTE DES PRIX

- 300e au 253e Prix. — Un Stylomine doublé or. Valeur 60 fr.
254e au 278e Prix. — Un Etui à cigarettes cuir, fermeture éclair. Valeur 60 fr.
279e au 308e Prix. — Une Blague à tabac cuir, fermeture éclair. Val. 60 fr.
309e au 323e Prix. — Une Blague à tabac cuir, fond plat, fermeture éclair. Valeur 60 fr.
324e au 343e Prix. — Un Coquetier or-ferrière, décor moderne. 60 fr.
344e au 347e Prix. — Un Ecrin parfumerie. Valeur 60 fr.
348e au 373e Prix. — Un Rasoir de sûreté avec écrit. Valeur 85 fr.

(Lire demain la suite de la liste des prix)

LE RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE PREMIER. Concours strictement régional

Entre toutes les lectrices et tous les lecteurs de l'ÉGALITÉ DE ROUBAIX-TOURCOING, est ouvert le CONCOURS DES GRANDES VEDETTES DU CINÉMA, réservé exclusivement à la région de ROUBAIX-TOURCOING et villes environnantes.

ARTICLE DEUXIÈME. Un choix facile

Tous les jours, à partir du JEUDI 25 DÉCEMBRE, paraîtra dans ces colonnes de l'ÉGALITÉ DE ROUBAIX-TOURCOING, un portrait de grande vedette du cinéma (homme ou femme) avec le nom de la vedette et un numéro d'ordre.

Les concurrents devront découper soigneusement chaque jour les numéros d'ordre et en garder la collection complète jusqu'à la fin du concours.

À la fin de la publication de ces portraits, les concurrents auront à répondre aux dix questions suivantes :

QUESTION PRINCIPALE. 1e. — Classer par ordre de préférence les dix plus grandes vedettes (homme ou femme) du cinéma, parmi celles dont nous avons publié les portraits.

QUESTION SUBSIDIARIE. 2e. — Combien de concurrents ont trouvé la liste gagnante des trois plus grandes vedettes.

Les concurrents pourront choisir, parmi tous les portraits qui auront été publiés, soit des vedettes-femmes, soit des vedettes-hommes et les classer en premier, deuxième ou troisième rang, sans tenir aucun compte du numéro d'ordre.

ARTICLE TROISIÈME. Le classement

La liste des trois plus grandes vedettes, inscrites dans le même ordre de préférence qui aura obtenu le plus de suffrages sera la liste gagnante.

On classera ainsi les gagnants du concours. D'abord ceux qui ont trouvé la liste gagnante. Ensuite ceux qui ont trouvé les deux premières vedettes de la liste gagnante. Ensuite ceux qui ont désigné en premier et en dernier la vedette classée première.

ARTICLE QUATRIÈME. Comment adresser les réponses

Un concurrent ou les membres d'une même famille ont la faculté de nous envoyer plusieurs réponses, à condition de les envelopper sous plis séparés, en se conformant aux conditions du présent règlement.

ARTICLE CINQUIÈME. Pas d'erreur possible

Nous publions en temps utile toutes les indications de détail nécessaires à l'envoi du bulletin de réponse. Nous indiquerons en outre la date limite, à partir de laquelle nous ne recevons plus de réponses.

ARTICLE SIXIÈME. Pour les gagnants

La liste des prix affectés au présent concours, représente une valeur de plus de 100.000 francs.

REVILLON

CARTE DELUXE, 3, place de la Gare ROUBAIX. — Tél. 19-70

ET ELLES S'ENVOLENT TOUJOURS... La série n'est pas terminée et les bécotiers continuent à se signaler, jusqu'au jour où, fatalement, ils tomberont dans les filets de la police.

BOCK MEYERBEER LE PLUS APPRÉCIÉ

L'ARBRE DE NOËL LA GRANDE FANFARE

Le REVEILLON DE NOËL au RESTAURANT DANIEL

MENU SOIGNE

ARTICLE SEPTIÈME. Pour les gagnants

ARTICLE HUITIÈME. Comment adresser les réponses

ARTICLE NEUFIÈME. Pas d'erreur possible

ARTICLE DIXIÈME. Pour les gagnants

ARTICLE ONZIÈME. Comment adresser les réponses

ARTICLE DOUZIÈME. Pas d'erreur possible

ARTICLE TREIZIÈME. Pour les gagnants

ARTICLE QUATORZIÈME. Comment adresser les réponses

ARTICLE QUINZIÈME. Pas d'erreur possible

ARTICLE SEIZIÈME. Pour les gagnants